

Révision prix date depart révision bt01

Par linette38, le 02/02/2011 à 16:33

Bonjour,

Nous avons signer un pré contrat de construction en juillet dernier pour monter notre dossier de pret. Attention ce contrat n'a été signé que par nos soins et non daté. A cette date le contrat ne comprenait pas de plan de coupe.

Entre temps les plans ont changés compte tenu des contraintes de la ville où nous faisons construire. EN octobre nous avons reçu en recommandé notre contrat de construction antidaté au mois de juillet et donc avec les plans modifiés.

Aujourd''hui pour la révision du prix ils prennent en compte la date de juillet alors qu'il ne s'agisait que d'un prés-contrat sans les plans de coupe et avec des plans standards que nous avons modifiés.

Quel est la date à prendre en compte juillet ou octobre?

Merci de prendre le temps de nous répondre